



MAR 28 1983

**NOTICE OF TEMPORARY APPROVAL**

**AVIS D'APPROBATION TEMPORAIRE**

Company: Ballard Scale Company Ltd.,  
3638 Manchester Road S.E.,  
Calgary, Alberta  
T2G 3Z5

Société: Ballard Scale Company Inc.,  
3638 Manchester Road S.E.,  
Calgary, Alberta  
T2G 3Z5

Type of Device: A combination of two motor truck grain dump scales, connected in tandem by a rigid connection.

Appareil: Ensemble de deux bascules à trémie à grains pour camions reliées en tandem par un élément rigide.

MODEL NUMBER  
No. de modèle

CAPACITY  
Capacité

45070T

55 Avoirdupois tons/tonnes  
55 Metric/métrique tons/tonnes

Accessories: Compatible accessories that meet the requirements and perform in accordance with the Weights and Measures Act, Regulations and Specifications may used.

Accessoires: Peuvent être utilisés les accessoires compatibles qui satisfont aux exigences de la Loi, du règlement et des prescriptions ministérielles régissant les poids et mesures.

Description: This device is a modification of two previously approved grain dump scales.

Description: L'ensemble est constitué de deux bascules à trémie à grains pour camions approuvées qui ont été modifiées.

These scales are installed with the ends of the main girders connected by short sections of identical "I" beams, to form a single scale. The joints between the existing main girders and the new sections are centered on the girder chairs.

L'ensemble de pesée est réalisé en joignant les extrémités des poutres maîtresses à l'aide de courtes sections de poutres en I identiques de façon à former une seule bascule. Les joints unissant les poutres maîtresses existantes et les nouvelles sections sont centrées sur les chaises des poutres.

A load cell is mounted at each transfer lever nose iron. The signal cables are connected to a summing box, which in turn is connected to the indicator.

Un dynamomètre est monté sur chaque prolongateur du levier intermédiaire et les câbles de transmission des signaux sont connectés à la boîte de sommation qui, elle, est reliée au dispositif d'affichage.

.../2

Conditions of Approval:

(1) This approval covers 10 devices only. Each device sold, leased or otherwise disposed of, must be reported to the Head, Mass Laboratory, Ottawa, by the manufacturer or distributor.

(2) No device shall be sold, leased or otherwise disposed of, for use in trade, without written disclosure to the purchaser, prior to the sale, that the device has received only temporary approval.

(3) This approval to expire two years from date of issue.

(4) On expiry of this approval only models listed or described having the same nominal capacities and the same nominal physical dimensions and construction as an installation that has been inspected and verified by Weights and Measures, will be considered for full formal approval. After the date of expiry of this Temporary Approval if a model that has not been approved is to be installed, a new application must be submitted, with installation drawings, in order that the Temporary Approval may be reactivated and an inspection arranged.

Reference No.: G6922-1

Conditions d'approbation:

(1) La présente approbation ne vise que 10 appareils. Chaque appareil vendu, loué ou aliéné de toute autre façon doit être signalé au chef de Laboratoire des masses, Ottawa, par le fabricant ou distributeur.

(2) Aucun appareil ne doit être vendu, loué ou aliéné de toute autre façon à des fins commerciales sans que l'acheteur n'ait d'abord été avisé par écrit que l'appareil n'a reçu qu'une approbation provisoire.

(3) Le présent avis expire deux ans après sa date d'émission.

(4) Dès expiration du présent avis, seuls les modèles dont les capacités et dimensions nominales ainsi que la construction sont identiques à celles d'une installation déjà inspectée et vérifiée par la Division des poids et mesures seront considérées pour approbation officielle entière. Après la date d'expiration de l'approbation provisoire pour qu'un modèle non approuvé soit installé, une nouvelle demande devra être présentée avec les plans de l'installation afin que l'approbation provisoire puisse être de nouveau en vigueur et qu'une date d'inspection puisse être fixée.

No. de référence: G6922-1

  
W.R. Virtue

Chief  
Legal Metrology Laboratories

Chef  
Laboratoires de la Métrologie légale

MAR 28 1983